



CLUB DE SOCCER BORÉAL

CONTRAT ÉTHIQUE DES ARBITRES

Le contrat éthique pour les arbitres a pour but d'encadrer leur travail et de conserver un environnement sécuritaire et optimal pour l'ensemble des acteurs de l'organisation

AVANT LES MATCHS

1. Je me souviens que mon engagement pour la saison est important et une décision bien réfléchi.
2. Je me souviens que je dois être fiable et assumer les disponibilités que j'ai données au responsable de l'arbitrage.
3. Je dois arriver 30 minutes au minimum avant mon premier match.
4. Je dois m'assurer que le terrain et les installations sont sécuritaires pour les participants
5. Je dois porter les uniformes fournis par le club et j'ai la responsabilité de m'en procurer de nouveaux au besoin.
6. Je dois porter l'uniforme complet fourni par le club incluant les bas montés en tout temps.

PENDANT LES MATCHS

1. Je m'assure de demeurer à jour par rapport aux lois du jeu et je participe aux séances de recyclage chaque année.
2. Je m'adresse aux différents acteurs du match de façon calme et respectueuse et je le fais en toutes circonstances.
3. Je m'assure de réagir rapidement aux situations qui présentent des dangers pour les joueurs et entraîneurs.
4. Je serais honnête et intègre dans mes décisions et irai au bout de mes convictions.

Je comprends que toutes situations problématiques nous étant rapportées pourraient être analysées par notre comité de discipline. Les arbitres ayant des comportements répréhensibles pourraient recevoir :

1. Un avertissement formel par écrit
2. Une rencontre avec le comité de discipline du Club